

La **Fédération de golf du Québec** sanctionne les épreuves qui sont en vigueur au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération spécifiques aux Jeux du Québec.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les Normes d'opération (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité et les uniformes. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** :

([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

## **I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

### **A) CATÉGORIES ADMISSIBLES**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGES</b>	<b>SEXES</b>
Bantam	13-14 ans	M+F
Juvenile	15-16 ans	M+F
Junior	17 ans	F

### **B) AFFILIATION**

Membre d'un organisme reconnu par la Fédération.

**II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2016**

**A) CATÉGORIES**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>DATE DE NAISSANCE</b>	<b>SEXES</b>
13 à 16 ans	02/08/1999 à 01/08/2003	M
13 à 17 ans	02/08/1998 à 01/08/2003	F

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

**Athlètes**

**Maximum :** 6 athlètes : 4 garçons : 2 juvéniles et 2 bantam  
2 filles : junior (17 ans seulement), juvénile ou bantam

**Entraîneur — accompagnateur**

Entraîneur 1 obligatoire

Accompagnateur 1 maximum

Dans la mesure du possible, une des deux personnes devra préférablement être de sexe féminin.

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

L'entraîneur devra posséder l'un des niveaux de certification du PNCE suivant :

- Entraîneur nouveau compétiteur — PGA du Canada (formé)
- Entraîneur compétiteur en développement — PGA du Canada (formé)
- Compétition-Introduction — Partie A et B — multisport (formé)
- Instructeur – Golfeurs débutants — PGA du Canada (formé)
- Instructeur – Golfeurs intermédiaires — PGA du Canada (formé)

**L'entraîneur doit obligatoirement détenir la certification requise.**

**D) AFFILIATION**

Tous les athlètes doivent être membres de la Fédération (Golf Québec).

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Les athlètes seront invités à participer à 1 événement du Circuit régional junior (CRJ) qui se tiendra dans la plupart des régions du Québec et qui servira pour l'identification de talents de la Fédération de golf du Québec. Les meilleurs athlètes seront invités par l'entraîneur à participer à une rencontre identifiée par la Fédération à l'été 2016.

1. Compétition régionale :

- Une compétition de 18 trous, partie par coups
  - Si la ronde est annulée en raison de la mauvaise température, elle doit être fait avant le 1 juillet 2016.

***Remettre au responsable de l'URLS et à la Fédération les résultats de la sélection finale de l'équipe.***

**F) ADMISSIBILITÉ**

Pour qualifier dans une région, une finale régionale doit avoir lieu l'année précédant la Finale des Jeux du Québec ainsi que l'année de la Finale elle-même. L'athlète doit participer à une finale régionale selon son lieu d'appartenance et se qualifier pour participer à la Finale des Jeux du Québec.

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé par le club de golf dans lequel il est membre au moment de l'inscription à sa finale régionale.

Exception : Pour les golfeurs publics (ceux qui ne sont pas membres d'un club de golf, mais affiliés à la Fédération), le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé par son lieu de résidence.

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

- Deux balles, meilleures balles (par équipe)
- Vegas à deux (par équipe)
- Partie par coups – formule Stableford (individuelle)

**I) SURCLASSEMENT**

GARÇONS : Si une région n'a aucun joueur de catégorie bantam (13 ou 14 ans), celle-ci pourra substituer le(s) joueur(s) manquant par un autre compétiteur de catégorie pee-wee (11 ou 12 ans). Aucun joueur de catégorie pee-wee ne peut prendre la place d'un joueur qui a l'âge requis pour la compétition qui se serait qualifié dans son groupe d'âge.

FILLES : Si une région n'a aucune joueuse de catégorie bantam (13 ou 14 ans), celle-ci pourra substituer cette joueuse par une autre compétitrice de catégorie pee-wee (11 ou 12 ans). Aucune joueuse de catégorie pee-wee ne peut prendre la place d'une joueuse qui a l'âge requis pour la compétition qui se serait qualifiée dans son groupe d'âge.

**J) SUBSTITUTION**

Permise pourvu que l'athlète ait participé aux compétitions régionales.

**K) EXCLUSION**

Aucune

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 16

Médailles d'argent : 16

Médailles de bronze : 16

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

**M) SYSTÈME DE POINTAGES**

*Le système de pointages qui sera utilisé sera le suivant :*

*Épreuve(s) = les épreuves masculines individuelles  
Points attribués à la première position = 76  
Nombre de points séparant chaque position = 1*

*Épreuve(s) = les épreuves féminines individuelles  
Points attribués à la première position = 76  
Nombre de points séparant chaque position = 2*

*Épreuve(s) = les épreuves masculines en équipe  
Points attribués à la première position = 76  
Nombre de points séparant chaque position = 2*

*Épreuve(s) = les épreuves féminines en équipe  
Points attribués à la première position = 76  
Nombre de points séparant chaque position = 4*

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS**

Ce système sert à départager les régions de la première à la dernière position.

Somme des points de toutes les épreuves des athlètes par région.

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la Fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.